

FIGUIERE PROMINVEST
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 25 RUE PAUL LANGEVIN
IMMEUBLE PERSPECTIVE SUD
13290 AIX EN PROVENCE
528 919 236 RCS AIX-EN-PROVENCE

DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS
PUBLICS
(ARTICLE L. 232-25 AL.2 ET L. 232-26 AL.2 DU CODE DE
COMMERCE)

Concernant la Société suivante :

Dénomination : FIGUIERE PROMINVEST
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Numéro unique d'identification - (Siren) : 528 919 236 RCS AIX-EN-PROVENCE

Représentée par :

Monsieur PIERRE LAURENT FIGUIERE

(X) agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

() étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la Société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le
31.12.2025

(X) Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

() Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

() Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

() Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

() Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

PIERRE LAURENT FIGUIERE



(1)

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : Société FIGUIERE PROMINVEST

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 25 RUE PAUL LANGEVIN

13290 AIX EN PROVENCE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 2 8 9 1 9 2 3 6 0 0 0 2 6

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 13 11 22 02 51	N-1 13 11 22 02 41
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé TOTAL (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 008 229	779
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		
	Participations	CS	CT	805 565	805 552
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	2 416 395	1 781 862
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK	3 222 968 229	3 222 739 2 587 414
ACTIF CIRCULANT *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	144 000	81 000
	Autres créances (3)	BZ	CA	976 040	957 952
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
COMPTES DE RÉGULARISATION	Disponibilités	CF	CG	749 656	900 152
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 869 695	1 869 695 1 939 104
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	5 092 663 229	5 092 434 4 526 517
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	2 416 395	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :			Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société FIGUIERE PROMINVEST

Néant ☐

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.000.000.....)	DA	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 399 099	1 977 913
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	565 932	421 186
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	4 065 031	3 499 099
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	1 181	(183)
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		
	Dettes fiscales et sociales	DY	34 815	54 885
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	15	
	Autres dettes	EA	991 391	972 716
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 027 403	1 027 418
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 092 434	4 526 517
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 027 403	1 027 418
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 092 433.64 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 270 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 565 931.56 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Dissolution de la SCI ANGLE OUEST.

Dissolution de la SCI Les Carrés de l'Enfant compte tenu de la fin des projets.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règlements suivants :

- Le règlement ANC n°2014-03 et n° 2018-07 relatif au Plan Comptable Général
- Le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement ANC n°2014-03.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de méthode

Changement de méthode

Les comptes clos au 31 décembre 2025 intègrent les changements de réglementation comptable prévus par le règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022. Ces changements s'appliquent à compter du 1er janvier 2025.

Les principales incidences pour la société concernent :

- Reclassement opéré sur les charges et les produits exceptionnels dans les comptes par nature, principalement en exploitation
- La suppression des comptes de transferts de charges.
- La refonte du plan de comptes et de la nomenclature
- De nouveaux modèles obligatoires pour le bilan et le compte de résultat
- Une nouvelle structure de l'annexe, avec des tableaux normalisés

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 0 0		1 0 0 8
TOTAL	3 0 0		1 0 0 8
Autres participations	2 5 8 7 4 1 4		8 3 8 5 1 0
TOTAL	2 5 8 7 4 1 4		8 3 8 5 1 0
TOTAL GENERAL	2 5 8 7 7 1 4		8 3 9 5 1 8

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		300	1 008	1 008
TOTAL		300	1 008	1 008
Autres participations		203 964	3 221 959	3 221 959
TOTAL		203 964	3 221 959	3 221 959
TOTAL GENERAL		204 264	3 222 968	3 222 968

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		300	229	300	229
TOTAL		300	229	300	229
TOTAL GENERAL		300	229	300	229
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	229				
TOTAL	229				
TOTAL GENERAL	229				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	2 416 395	2 416 395	
Autres créances clients	144 000	144 000	
Taxe sur la valeur ajoutée	660	660	
Groupe et associés	975 221	975 221	
Débiteurs divers	158	158	
TOTAL	3 536 434	3 536 434	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	1 181	1 181		
Impôts sur les bénéfices	6 717	6 717		
Taxe sur la valeur ajoutée	28 098	28 098		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15	15		
Groupe et associés	991 391	991 391		
TOTAL	1 027 403	1 027 403		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	16 170			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
action	1 000. 0000	1 000			1 000

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2 060 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société FIGUIERE PROMINVEST
13290 AIX EN PROVENCE

[illegible]

FIGUIERE PROMINVEST

S. A. R. L. au capital de 15.000 euros

Siège social :

PERSPECTIVE SUD,

25 rue Paul Langevin

13290 AIX EN PROVENCE

SIRET : 528 919 236 00026

RCS : AIX 528 919 236 (2010 B 2445)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2026 A 16 HEURES

L'an Deux Mille vingt-six et le trente juin à seize heures, Monsieur Pierre-Laurent FIGUIERE, propriétaire de la totalité des 1 000 parts composant le capital de l'EURL FIGUIERE PROMINVEST, associé unique de la société.

L'associé unique de la Société FIGUIERE PROMINVEST :

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Gérant de la Société FIGUIERE PROMINVEST, Pierre-Laurent FIGUIERE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31.12.2025.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2025 ;
- Affectation du résultat de cet exercice ;

PREMIERE DECISION :

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2025, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 565 931,56 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 4 098,00 euros.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique décide d'affecter un bénéfice s'élevant à 565 931,56 euros de la manière suivante :

- Autres réserves565 931,56 €

L'Assemblée rappelle quels ont été par action, les dividendes alloués au titre des exercices précédents :

- ◆ AGO du 16/12/2024 : 100 000 euros, dont montant éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques

TROISIEME DECISION :

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

Conventions réglementées se poursuivent au cours de l'exercice clos :

- Nouvelle convention d'animation conclue le 02.01.2025 avec la Société FIGUIERE IMMOBILIER pour un montant de 29 000,00 € HT d'honoraires.
- Convention d'animation conclue le 03.01.2024 avec la Société FIGUIERE PROMOTION pour un montant de 210 000,00 HT d'honoraires.
- Nouvelle convention d'animation conclue le 02.01.2025 avec la Société IMMOBILIERE PELLETIER SAVON pour un montant de 6 000,00 € HT d'honoraires.
- Nouvelle convention d'animation conclue le 02.01.2025 avec la Société IMMOBILIERE SEXTIUS MIRABEAU pour un montant de 9 000,00 € HT d'honoraires.
- Nouvelle convention d'animation conclue le 02.01.2025 avec la Société FIGUIERE GESTION IMMOBILIERE pour un montant de 16 000,00 € HT d'honoraires.
- Pierre-Laurent FIGUIERE a perçu une rémunération de 100 000,00 € en sa qualité de gérant pour l'exercice 2025.

Ces présentes conventions sont présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures 00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

Le Gérant

